

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 20 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20h15 par Mme **Sophie Blanc-Hutmacher** Présidente du Conseil Communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 32 Conseillers; 12 excusés ainsi que 1 non excusé. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2017.

Il est accepté tel que présenté.

La Présidente a quelques communications :

Dates des prochains Conseil : les mercredis 25 octobre et 13 décembre. Deux dates de réserve à savoir les mercredis 28 février et 2 mai 2018.

Comptes et gestion le mercredi 27 juin. Cette année, une seule séance pour la présentation et la corroboration. Pour cela, la Municipalité attend le rapport de la commission de Gestion pour le 11 juin. La réponse aux vœux sera transmise à l'ensemble du Conseil le 22 juin.

Les règles de bienséance valable pour le Conseil sont notamment d'éteindre et ranger son téléphone portable. Lorsque la parole est donnée à un Conseiller, il est prié de se lever et utiliser les formules d'usages.

Le travail au sein des commissions faisant partie du travail des Conseillers, il est attendu de faire le nécessaire lorsque l'on est nommé, c'est à dire de convoquer la séance lorsque l'on est premier membre et de ne pas s'excuser au dernier moment si l'on ne peut pas participer. Cela permet d'avoir le temps de convoquer les suppléants.

Dans les rapports de commissions, le nom du rapporteur est celui qui le rédige et non celui qui le lit. Enfin, pour ces documents, la transmissions est attendue au format PDF ceci pour éviter la perte de temps en mise en page.

1. Préavis n° 13/17 relatif au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Rapport de la commission lu par M. **Jean-Marc Ecuyer** Conseiller qui demande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Christophe Lanz**, Syndic précise qu'il s'agit du deuxième volet confié à EPUDEHL. Le premier concernait le règlement sur la distribution de l'eau. Le deuxième consiste à établir le règlement sur l'épuration des eaux et l'élimination des eaux de surfaces.

Le but étant d'établir un règlement similaire pour les cinq communes du Haut-Lac et que chaque commune adapte l'annexe au niveau des taxes et de ses propres besoins.

La commune de Roche est la première à le présenter à son Conseil pour validation.

Pour l'adaptation propre à la commune, il a fallu rendre le compte 46 totalement autonome.

Au niveau des finances communales, la Municipalité essaye de travailler au minimum avec le point d'imposition afin qu'il soit le plus stable possible et maîtrisé, ainsi qu'avec les comptes à taxes tel que le 45, le 46 et le 80 pour le service des eaux.

Après le détail précis des calculs nécessaires pour établir les barèmes du préavis, M. Lanz explique que la commission en a eu connaissance ainsi que les tableaux d'analyses et de projections.

Les données pour 2018 dans l'annexe 3 sont supérieures afin d'avoir une marge de manœuvre. Elle sera utile si l'on doit augmenter de 10 ou 20 centimes par m³ sans avoir besoin d'une modification du règlement.

Mme **Jacqueline Zimmermann** Conseillère fait référence à l'art. 43 relatif au réajustement de la taxe unique. Par exemple, en cas de mise à l'enquête pour l'installation de panneaux solaires qui n'ont pas d'incidence sur les eaux usées, la taxe sera-t-elle calculée sur la totalité de la surface habitable ?

M. **Christophe Lanz** répond que si des transformations sont effectuées pour plusieurs milliers de francs, un complément de taxe sera appliqué pour la plus-value apportée.

Mme **Jacqueline Zimmermann** demande précision sur le calcul. Ce complément de taxe le sera-t-il sur la totalité de la surface habitable ?

M. **Lanz** répond que ce sera calculé selon ce qui a été prévu, aux eaux usées par m² de surface de plancher déterminant. Il s'agit des travaux importants qui changent la valeur du bien.

La taxe unique de raccordement pour les objets neufs est plus basse qu'auparavant. Pour les objets transformés et les plus-values également.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller se réfère au chapitre 5, prescriptions techniques.

De son avis, il faut du personnel technique extrêmement compétent pour les contrôles.

Certains ont été délégués au SIGE. Ne serait-ce pas utile de contacter ce dernier pour les contrôles spécifiques tel que les séparateurs à graisses ou les installations de l'industrie ?

M. **le Syndic** répond que les contrats avec le SIGE pour ces spécificités sont toujours d'actualité.

Le SIGE est aussi ponctuellement sollicité pour préavis dans certaines problématiques.

Certains détails des permis de construire n'apparaissent pas dans le règlement comme les degrés de pentes de l'évacuation des eaux.

Sans autre question, le préavis N° 13/17 est accepté à l'unanimité.

2. **Préavis n° 20/17** relatif à l'installation d'un éclairage public complémentaire au Grand-Cerlet et à l'octroi du crédit y relatif.

Rapport de la commission lu par Mme **Angela Jordan** qui demande en conclusion de rejeter le projet tel que présenté.

M. **Christophe Lanz** rappelle qu'une route n'a pas encore été goudronnée dans le quartier. Il s'agit de celle longeant la forêt en direction du lac de rétention. Elle sera finalisée le mois prochain avec les remontées vers les villas. Toutes les infrastructures au sol avec alimentation électrique sont posées.

Il semble légitime d'éclairer ce chemin qui fait partie intégrante de la commune et de le terminer comme il se doit.

D'autres points ou ruelles de la commune ont été équipés comme le chemin de la Bâtie ou celui le long du Mont. Il y a cohérence et une certaine équité. Ce serait dommage de ne pas finaliser le secteur dont on parle, d'autant que tout n'est pas à créer puisqu'il n'y a plus que les lampadaires à poser.

M. **Nicolas Rochat** Municipal ajoute que l'éclairage est une certaine protection vis à vis des cambriolages. Le secteur qui longe le canal à ciel ouvert est plutôt sombre. Les recommandations de la gendarmerie en termes de protection englobe les éclairages et c'est une prestation que l'on doit aux citoyens.

M. **Eric Portner** Municipal évoque quand à lui le passage des enfants, le soir en rentrant de leurs activités sportives. Il est préférable qu'ils empruntent un chemin piétonnier et éclairé plutôt que d'aller sur les bords des routes.

M. **François Divorne** Conseiller revient sur les commentaires du rapport stipulant que les suppléants étaient injoignables. Il affirme qu'il n'a jamais été contacté.

M. **Nicolas Gremion**, Conseiller et Président de la commission s'excuse pour le problème de communication entre lui et Mme Jordan. Il n'a pas contacté les suppléants car le temps était trop court.

M. **Dominique Capelli** Conseiller est surpris par la connotation de priorité de ce dossier.

Il demande si quelqu'un du Grand-Cerlet a sollicité la Municipalité pour ces travaux.

D'autre part, il pense que dans l'esprit de terminer et d'aller au bout des choses entreprises, la ou les promotions immobilières concernées auraient du se charger de ces finitions.

M. **Lanz** répond que certaines promotions qui ont œuvré dans le périmètre ont fait faillite, d'autres sont partis et les décomptes ont été faits.

Il ne sert à rien de ressasser le passé et l'on ne parle que de neuf candélabres à CHF 30'000.-
Il ne s'agit pas non plus d'une urgence primordiale mais d'une finalisation méritée par les habitants du secteur. Ce sont des contribuables comme les autres et quelques uns habitent dans les travaux depuis bientôt 10 ans.

Côté financier, on ne recourt pas à l'emprunt pour financer cet objet qui ne va pas alourdir le ménage communal à long terme.

D'autres travaux faisant partie des accords précédant vont être finalisés, comme le goudronnage de la route jusqu'au lac. Il sera financé par les propriétaires du PPA.

M. **D. Capelli** se demande toutefois si neuf candélabres n'est pas un peu exagéré.

M. **Lanz** rétorque que cela résulte d'une étude luminotechnique faite par les ingénieurs de la Romande Energie selon les infrastructures du périmètre.

Plusieurs Conseillers interviennent ensuite avec des avis divergents. Globalement, ceux en accord avec le préavis argumentent en faveur de la sécurité pour les habitations et pour les piétons et qu'il s'agit de finitions puisque les infrastructures sont en place.

Les avis contraires arguent que les enfants ne sont pas censés être dehors de nuit; qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une équité par rapport au reste du village et que l'objet n'est pas prioritaire.

M. **Jean-Claude Guillemin** quand à lui, souhaiterait que la promotion qui était en charge des neuf villas participe car elle n'a pas tenu ses promesses d'aménagements.

M. **Christophe Lanz** répond que la promotion et la Municipalité sont toujours en discussion sur le sujet des infrastructures, notamment de l'éco-point. La promotion va le financer. De plus, elle à financé la route réalisée ainsi que les cunettes pour la collecte des eaux et l'éclairage. Elle paye pour tout ceci et le dossier est suivi.

Sans autre question, **la Présidente** donne lecture des conclusions de la commission qui demande de rejeter le préavis tel que présenté et les met au vote.

Les conclusions de la commission sont rejetées à la majorité.

La Présidente donne alors lecture des conclusions du préavis de la Municipalité et les met au vote.
Le préavis n° 20/17 est accepté à la majorité avec 15 avis favorables; 12 avis contraires et 2 abs-tentions.

3. Communications de la Municipalité

M. **Christophe Lanz** annonce à l'assemblée que l'administration communale avait besoin de forces supplémentaires et à pour cela engagé à temps partiel une nouvelle collaboratrice en la personne de Mme Marina Dormond. Après avoir effectué des stages courant juin et juillet, elle a pris ses fonctions au 1er août. A ce jour, elle donne pleine satisfaction pour la qualité de son travail et vis à vis de son intégration au sein de l'équipe en place.

M. **Nicolas Rochat** passe quelques photos au rétroprojecteur concernant le pont d'Egraz.

Suite à la rapide acceptation de son remplacement, les travaux ont pu également être exécutés dans un court délai et la mise en service s'est faite début août.

On peut voir l'arbre cassé qui a endommagé la structure originale et les étapes d'évacuation de l'ancien pont ainsi que la mise en œuvre du nouveau.

M. **Eric Portner** Municipal annonce que M. Chabloz, membre de l'équipe de la voirie ayant du subir une opération, était indisponible durant quelques mois. La Municipalité a engagé un collaborateur auxiliaire pour une durée de 2 mois reconduite jusqu'à fin février. Cette personne étant au bénéfice d'un diplôme de paysagiste, ses connaissances vont entre autre servir à la remise en état du verger.

D'autre part, une annonce vient d'être publiée pour un poste de concierge à plein temps pour le centre de Pré-Clos.

Le poste au concours s'adresse à une personne qui sera en charge de l'intendance de la Rotzérane, weekend compris.

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal donne quelques informations sur la rentrée scolaire. Certains transports d'élèves n'étaient pas adaptés.

Les 7-8^{ème} de la plaine scolarisés à Roche devaient attendre presque 30 mn à Rennaz avant d'aller à Noville et Chessel.

Suite à une réunion des Municipaux des cinq communes en charge des écoles, une course spéciale et publique a été ajoutée afin de supprimer ce temps d'attente.

Ces problèmes sont particulièrement étudiés en séances de commission consultative ainsi que par le Conseil d'établissement avec la Direction des écoles.

Un des sujets relevés et à régler est notamment les clés de casiers non distribuées à ce jour pour les 9^{ème} année à Villeneuve.

La Commission Consultative a convaincu la Direction des écoles de déplacer certains horaires pour les faire commencer plus tôt le matin, et terminer la journée plus tard. Des élèves du primaire de la commune de Chessel pour ne citer qu'elle, devaient se lever à 6h15 pour aller en classes.

Toute l'organisation n'est pas simple à mettre en place, prenant compte de nombreux paramètres, mais les choses vont rentrer dans l'ordre progressivement.

Dans le cadre du sport facultatif, le ski a été pour l'instant supprimé mais les commissions vont encore en parler avec la Direction.

Dans la commune de Roche, le pedibus est à remettre en place et si des personnes sont intéressées pour son encadrement, qu'elles se manifestent.

Concernant les transports scolaires, ce sont des bus de lignes qui effectuent les trajets avec comme passagers les élèves et la population. Cela permet des économies aux communes car ces courses sont subventionnées par la Confédération et le Canton.

Ces bus ne sont pas équipés de ceintures de sécurité et cela pose problème à certains parents qui regrettent l'organisation. Les petits se font souvent prendre la place par les plus grands. Ne pouvant pas toujours se tenir aux poignées en restant debout, les trajets sont inconfortables. Les parents pourraient responsabiliser les plus grands en leur expliquant certaines règles de bon sens.

Selon un fait rapporté, des élèves sont restés à plusieurs reprises sur le trottoir faute de place dans les bus. Cela reste à vérifier mais les Municipalités s'en préoccupent également et feront le nécessaire auprès des transporteurs.

A propos de l'UAPE, les pavillons modulaires de Puidoux qui ont été installés à Roche ont subis quelques dégâts en toiture suite aux forts vents de la semaine précédente. Des évaporateurs de la climatisation ont été déstabilisés mais la société Conducta a rapidement effectué les réparations qui seront prises en charge par l'ECA.

M. **Nicolas Rochat** annonce que la vendange du rouge s'est bien déroulée le matin même. La qualité s'annonce bonne. La vendange pour le blanc sera faite en principe la semaine prochaine.

4. Divers

M. **Dominique Capelli** félicite la Municipalité pour l'UAPE et son inauguration. Il relève toutefois un fait rapporté par son fils qui lui a dit qu'il n'était plus possible d'aller à la salle de gym durant la pause de midi, jusqu'à 14h.

M. **Jean-Marc Chavannes** répond que des comptes doivent être rendus à l'ARASAPE. Des mètres carrés sont dévolus aux UAPE et les budgets sont étudiés scrupuleusement.

La structure comporte 48 places qui ne sont pas totalement comblées à ce jour, sur 172 m². La salle de gym attenante n'en fait pas partie. Nous pourrions la mettre à disposition mais ce n'est pas ce qui a été décidé jusqu'à maintenant. La discussion avec l'ARASAPE pourrait être remise à l'ordre du jour prochainement.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h45.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente

La secrétaire